

CHERVES-RICHEMONT

REVISION DU POS EN

PLAN LOCAL D'URBANISME



3a - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Révision prescrite	Projet PLU arrêté	PLU approuvé
18 septembre 2007	05 mars 2012	15 janvier 2013

Vu pour être annexé le

Le Maire,

APPROBATION

SOMMAIRE

PARTIE I : ORIENTATIONS GENERALES

A – Thème 1 : la mise en oeuvre d'une politique de l'habitat créant des conditions propices au maintien, au développement et à l'accueil de nouvelles populations,

B - Thème 2 : la conduite d'une politique en faveur du développement économique,

C - Thème 3 : la préservation de la qualité architecturale et de l'environnement, la valorisation et la conservation des richesses naturelles et patrimoniales.

PARTIE II : SCHEMA DE SYNTHESE

PARTIE I : ORIENTATIONS GENERALES

Les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement de la commune de CHERVES-RICHEMONT, qui découlent du projet d'ensemble établi pour son territoire, se déclinent autour des trois thèmes suivants :

Thème 1 : la mise en oeuvre d'une politique de l'habitat créant des conditions propices au maintien, au développement et à l'accueil de nouvelles populations,

Thème 2 : la conduite d'une politique en faveur du développement économique,

Thème 3 : la préservation de la qualité architecturale et de l'environnement, la valorisation et la conservation des richesses naturelles et patrimoniales.

Ces thèmes ne présentent aucune hiérarchie particulière.

A - THEME 1 : LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE L'HABITAT CREANT DES CONDITIONS PROPICES AU MAINTIEN, AU DEVELOPPEMENT ET A L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

Le scénario de développement retenu

Le développement économique et démographique escompté par la Municipalité doit s'accompagner d'un développement des infrastructures et autres équipements liés (logements, équipements scolaires, de loisirs, mais aussi réseaux) et par l'amélioration des équipements et des services aux personnes (projet de créer un centre de loisirs, projet de créer un centre d'accueil des personnes du 3^{ième} âge). La commune envisage donc une progression démographique assez soutenue, en proposant à l'urbanisation des secteurs stratégiques permettant la densification de secteurs d'enjeux.

Objectifs	Moyens
<p>Favoriser la progression démographique connue depuis les dix dernières années et atteindre 2800 habitants - hypothèse haute (+ 350 habitants environ sur les 13 prochaines années).</p>	<p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir à l'urbanisation une surface cohérente en fonction des objectifs démographiques de la commune et du potentiel de réhabilitation existant, - Diversifier l'offre en logements (typologie et statut des logements), - Organiser les parcours résidentiels notamment en permettant le développement du parc locatif et en poursuivant la politique de logements sociaux. - Anticiper la politique du logement en fonction de l'évolution démographique, - Maintenir l'attractivité de la Commune en mettant en œuvre des outils pour renverser la tendance marquée par un solde naturel négatif, - Anticiper et répondre aux impacts du vieillissement de la population à travers le développement des structures d'accueil des personnes âgées ou dépendantes.
<p>Recentrer l'urbanisation autour des bourgs, à proximité des équipements et autour des hameaux existants.</p>	<p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation de l'urbanisation linéaire le long des routes (étalement urbain) : limiter les constructions nouvelles aux zones bâties existantes (bourgs et hameaux) en respectant leur caractère (ne pas créer de « village-rue »), - Mettre en valeur les entrées des bourgs : les bourgs historiques et les extensions récentes de ces bourgs, - Limiter le mitage des espaces agricoles et viticoles.
<p>Prendre en compte la politique affichée dans le cadre du PLH¹</p>	<p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rajeunir la population communale, - Développer une offre de logements adaptée à la demande, - Promouvoir la cohésion sociale et territoriale, - Faire de l'habitat le levier d'un projet de développement durable (qualité urbaine, cadre de vie, environnement).

¹ Programme Local de l'Habitat

Objectifs

Adapter l'urbanisation nouvelle à la capacité structurelle et financière de la commune.



Moyens

- Prendre en compte les réseaux existants : défense incendie, assainissement, alimentation en eau potable, électricité,
- Prendre en compte des équipements publics existants : équipements scolaires, équipements sportifs,
- Envisager le développement des équipements publics existants en fonction du développement démographique prévu : écoles, équipements sportifs et culturels, réseaux (défense incendie, ...),
- Mettre en œuvre une politique publique foncière permettant le développement des équipements, des bâtiments et des espaces publics ainsi que des opérations de logements,
- Maintenir les équilibres entre les quartiers de la commune, en termes d'équipements, de desserte, d'accessibilité, etc.

B - THEME 2 : LA CONDUITE D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objectifs	Moyens
<p>Maintenir le tissu économique spécifique (viticole) présent sur la commune, tout en anticipant son évolution et ses mutations</p>	<p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et préserver le potentiel viticole conformément à l'aire de production qui couvre la Commune. - Limiter le mitage des espaces agricoles et viticoles, afin de préserver l'économie principale de la commune, son outil de travail (la viticulture), sa ruralité, sa qualité de vie pour les actuelles et futures habitations. Il s'agit de gérer l'interface habitat/activités spécifiques (activité viticole).
<p>Renforcer les pôles d'emploi pour les habitants de CHERVES-RICHEMONT</p>	<p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en oeuvre des outils nécessaires au maintien du tissu économique à la fois spécifique (viticulture) et diversifié de la Commune et anticiper son évolution et ses mutations. - Favoriser la pérennisation du centre équestre. - Développer des zones d'activités économiques artisanales, industrielles et de services.
<p>Permettre le maintien et le développement de l'activité de carrière, au nord-est du territoire communal</p>	<p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les secteurs où l'exploitation des carrières est terminée et permettre une reconversion de ces sites, - Mettre en cohérence le document d'urbanisme avec les autorisations d'exploiter délivrées, - Permettre le développement et la pérennisation de cette activité, en reconnaissant de futurs sites d'exploitation, en continuité de ceux existants.
<p>Prendre en compte l'augmentation de la demande en terme de services à la personne et d'équipements collectifs et développer les projets de structures d'accueil de services à la personne sur CHERVES-RICHEMONT</p>	<p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper et répondre aux impacts du vieillissement de la population à travers le développement des structures d'accueil des personnes âgées ou dépendantes.

C - THEME 3 : LA PRESERVATION DE LA QUALITE ARCHITECTURALE ET DE L'ENVIRONNEMENT, LA VALORISATION ET LA CONSERVATION DES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES

Objectifs	Moyens
<p>Maintenir la qualité environnementale et paysagère de CHERVES-RICHEMONT</p>	<p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la qualité environnementale des sites naturels et des zones humides : parties boisées et zones humides de la vallée de l'Antenne, qui constituent une « armature naturelle » continue, - Protéger les massifs forestiers et bosquets isolés situés dans les secteurs viticoles, - Préserver les lits majeurs des ruisseaux qui traversent la commune, qui alimentent l'Antenne et qui forment un maillage de zones d'intérêt écologique, - Protéger le patrimoine communal d'intérêt (EBC, formations végétales et individus isolés structurant le paysage communal...), - Préserver les ouvertures paysagères qui se dégagent sur l'ensemble du territoire communal.
<p>Valoriser le patrimoine naturel et urbain de la commune.</p>	<p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger le patrimoine communal bâti d'intérêt : porches, murets, constructions liées à l'eau, four, ..., - Mettre en œuvre des outils de protection du patrimoine communal végétal d'intérêt : individus isolés structurant le paysage communal.
<p>Améliorer les conditions de déplacement sur le territoire de CHERVES-RICHEMONT et contribuer ainsi à la mise en valeur des espaces publics.</p>	<p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser l'accessibilité de la commune par tous les modes. - Mettre en valeur les continuités cyclables et permettre le développement du réseau (secteurs en zone 30, axes de site propre vélos, etc.). - Encourager les conditions de déplacement des modes autres que la voiture, et assurer un partage de l'espace public respectueux de tous les modes dans une perspective d'amélioration de la sécurité routière.

